

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-11-2019-08

Date de convocation le 25/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Procuration : 2

Votants : 12

Le huit novembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Procuration : Mme BAZIARD donne pouvoir à M. CAMDESSUS, et Mme POLHER donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élue : M. LACOSTE-PEDELABORDE Jean-Marc

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - - Programme "FACE AB (Extension souterraine) 2019 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19EX112

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : alimentation boulodrome, borne IRVE et coffret fêtes

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (GUICHE).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension souterraine) 2019", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	12 193,91 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 219,39 €
- Actes notariés (1)	345,00 €
- Frais de gestion du SDEPA	508,08 €

TOTAL	14 266,38 €
--------------	--------------------

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	9 218,20 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 235,55 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	2 304,55 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	508,08 €

TOTAL	14 266,38 €
--------------	--------------------

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019

JC122